AC.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DU TOURISME

D E C R E T

ANNEE I967 - N° 368/PR/MFPTT/DP.2

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

SOMMAIRE :

Intégration et Reclassement.-

Présenté par le Directeur du Personnel,

VU la Proclamation du 22 Décembre I965 ;
VU le Décret n°I47/PR. du I6 Mai I967 portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n°2I5/PR. du I6 Mai I966, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
VU la Loi n°59-2I/ALD. du 3I Août I959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
VU le Décret n°59-2I8 du I5 Décembre I959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
VU le Décret n°59-222 du I5 Décembre I959 portant règlement su r la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;

VU :
LE CONTROLEUR FINANCIER,

29.3
C. MIDAHUEN.

VU la Loi n°59-32 du I9 Décembre I959 portant création de l'Office des Postes et Télécommunications de la République du Dahomey ;
VU le Décret n°63-444/PR-MEFP. du I6 Septembre I963 portant statuts particuliers du Cadre des Personnels des Postes et Télécommunications ;
VU l'Arrêté n°06I/MTPTPT. du 2 Décembre I966 portant admission aux divers examens professionnels des Postes et Télécommunications ;
VU les lettres n°s I874/MTP/I83I/OPT. et I09/MTP/80/OPT. des 24 Décembre I966 et 26 Janvier I967 du Ministre des Travaux Publics, des Transports et des Postes et Télécommunications ;
VU le Décret n°353/PR-MFPT/DP.2 du I3 Octobre I967, portant intégration et reclassement des fonctionnaires du Cadre des Personnels des Postes et Télécommunications, admis aux divers examens professionnels d'intégration dans les divers corps des Postes et Télécommunications,

D E C R E T E :

ARTICLE Ier.- Sont et demeurent rapportées les dispositions du décret n°353/PR-MFPT/DP.2 du I3 Octobre I967 portant intégration et reclassement des fonctionnaires du Cadre des Personnels des Postes et Télécommunications admis aux divers examens professionnels par arrêté n°06I/MTPTPT. du 2 Décembre I966.

ARTICLE 2.- Les fonctionnaires du Cadre des Personnels des Postes et Télécommunications dont les noms suivent, déclarés admis aux divers examens professionnels, par arrêté n°06I/MTPTPT. du 2 Décembre I966, sont intégrés dans les corps ci-après et reclassés aux grades, classes et échelons ci-dessous indiqués :

.../...

A.-CORPS DES CONTROLEURS DU SERVICE GENERAL

Contrôleurs de 2ème classe, Ier échelon(Indice 250)

à compter du Ier Janvier I967 - (AC = néant)

MM. ALLOGNON Pierre
APITHY Augustin Olivier
ALOGOU Bernard
ATTIBA Bernard
AUGUSTIN Jacob
HOUEZO Antoine
DOMINGO Richard
APONI Roger
MESSE André
JOHNSON Pierre
DOSSOU-YOVO Christophe
GNACADJA Emmanuel

B.- CORPS DES CONTROLEURS DES INSTALLATIONS ELECTRO-MECANIQUES

Contrôleur de 2ème classe, Ier échelon(Indice 250)

à compter du Ier Janvier I967 -(AC = néant)

M. ABDOULAYE Adam

C.- CORPS DES AGENTS d'EXPLOITATION

NOM & PRENOMS	SITUATION AU Ier JANVIER I967 DANS LE CORPS D'ORIGINE			SITUATION AU IER JANVIER I967 DANS LE CORPS DES AGENTS d'EXPLOITATION		
	Grade, Classe et Echelon	Indice	A.C.	Grade, Classe et Echelon	Indice	A.C.
HOUNDJO Marie Michèle née HODONOU	Préposé de 1°Cl. 1°Ech.à/c. du I.I.65	I40	2a	Agent d'Expl. de 2°Cl.1°Ech.	I65	Néant
MENSAH Maurice	Préposé de 2°Cl. 4°Ech.à/c. du I.I.6I+Ia9m AC	I20	7a9m	- idem -	I65	-"-
ZINZINDOHOUE Denise	Préposé de 2°Cl. 4°Ech.à/c.du I.9.62	I20	4a4m	- idem -	I65	-"-
MADODE Honorat	Préposé de 1°Cl. 3°Ech.à/c. du I.I.65	I60	2a	- idem -	I65	-"-
ADEOSSI Christophe	Préposé de 1°Cl. 1°Ech.à/c. du I.I.65	I40	2a	- idem -	I65	-"-
QUENUM Albert Francis	Préposé de 1°Cl. 3°Ech.à/c. du I.I.62	I60	5a	- idem -	I65	-"-
TOSSA Antoine	Préposé Princ. 1° Ech.à/c.du I.I.65	I80	2a	Agent d'Expl. de 2°Cl.3°Ech.	I85	-"-

.../...

AHOUMENOU Eloi	Préposé de I°Cl. I°Ech.à/c. du I.I.65	I40	2a	Agent d'Expl.de 2°Cl.I°Echelon	I65	Néant
MESSAN Codjo Victor	Préposé de 2°Cl. 2°Ech.à/c. du 23.3.65	I05	Ia9m8j.	- idem -	I65	-"-
BONOU Ferdinand Philippe	Préposé de 2°Cl. 4°Ech.à/c. du 23.3.64+6a8m 22j. AC	I20	9a6m	-idem -	I65	-"-
GLELE Laurent	Préposé Ppal.I° éch.à/c. du I.4.65	I80	Ia9m	Agent d'Expl.de 2°Cl.3°Ech.	I85	-"-
LEMON Alphonse	Préposé de I°Cl. I°Ech.à/c. du I.I.65	I40	2a	Agent d'Expl.de 2°Cl.I°Ech.	I65	-"-
GBAGUIDI Paul	Préposé de I°Cl. 2°Ech.à/c. du 28.I.65	I50	IaIIm 3j.	-idem-	I65	-"-
ACACHA Adolphe	Préposé de I°Cl. I°Ech.à/c. du I.I.65	I40	2a	-idem-	I65	-"-
ADJAGBA Paul	Préposé Ppal I° éch.à/c. du I.I.65	I80	2a	Agent d'Expl.de 2°Cl.3°Ech.	I85	-"-
DAGBA Maurice	Préposé de I°Cl. 3°Ech.à/c. du I.4.65	I60	Ia9m	Agent d'Expl.de 2°Cl.I°Ech.	I65	-"-
SAKA Blaise	Préposé Ppal I° Ech.à/c. du I.4.65	I80	Ia9m	Agent d'Expl.de 2°Cl.3°Ech.	I85	-"-
TALON Nicaise	Préposé Ppal 3° Ech.à/c. du I.I.65	200	2a	Agent d'Expl.de I°Cl.I°Ech.	220	-"-
GNAHOUI Charles Théodore	Préposé de I° Cl.I°Ech.à/c. du I.I.66	I40	Ia	Agent d'Expl.de 2°Cl.I°Ech.	I65	-"-
SALIOU Aboudou Raïmi	Préposé de I°Cl. I°Ech.à/c. du I.I.65	I40	2a	- idem -	I65	-"-
FIOGBE Antoine Paul	Préposé de I°Cl. I°Ech.à/c. du I.I.65	I40	2a	- idem -	I65	-"-
QUENUM Tovalou Marcellin	- idem -	I40	2a	- idem -	I65	-"-

D.- CORPS DES AGENTS DES INSTALLATIONS ELECTRO-MECANIQUES

NOM et PRENOMS	SITUATION AU IER JANVIER I967 DANS LE CORPS D'ORIGINE			SITUATION AU IER JANVIER I967 DANS LE CORPS DES AGENTS DES I.E.M.		
	Grade, Classe et Echelon	Indice	A.C.	Grade, Class et Echelon	Indice	A.C.
SOTONDJI Joseph	Agent Tech. de 2° Cl. 3°Ech. à/c. du I.I2.65	II0	IaIm	Agent des IEM. de 2°Cl. I°Ech.	I65	Néant
TOUDONOU Odjo Théophile	Agent Tech. de 2° Cl. 4°Ech. à/c. du I.I.6I +3a AC	I20	9a	- idem -	I65	-"-

E.- CORPS DES PREPOSES

NOM & PRENOMS	SITUATION AU IER JANVIER I967 DANS LE CORPS D'ORIGINE			SITUATION AU IER JANVIER I967 DANS LE CORPS DES PREPOSES		
	Grade, Classe et Echelon	Indice	A.C.	Grade, Classe et Echelon	Indice	A.C.
OUOROU Kandi Jacques	Fact. de 2°Cl. 4° Ech. à/c. du I.I0.65	80	Ia3m	Préposé de 2° Cl. I°Ech.	I00	Néant
DJIGUY Joseph	Fact. de 2°Cl. 4° Ech. à/c. du 2.9.64+7mIj AC	80	2aIIm	- idem -	I00	-"-
DOSSOU Dégla René	Facteur de I°Cl. 3°Ech. à/c. du I.I.65	I05	2a	Préposé de 2° Cl. 2°Ech.	I05	

F.- CORPS DES AGENTS TECHNIQUES

NOM & PRENOMS	SITUATION AU IER JANVIER I967 DANS LE CORPS D'ORIGINE			SITUATION AU IER JANVIER I967 DANS LE CORPS DES AGENTS TECHNIQUES		
	Grade, Classe et Echelon	Indice	A. C.	Grade, Classe et Echelon	Indice	A.C.
KONKOEN Jean	Surv. de I°Cl. 2° Ech. à/c. du 28.I.66	I00	IIm3j.	Agent Tech. de 2°Cl. I°Ech.	I00	Néant

.../...

ARTICLE 3.- Ils sont maintenus à la disposition du Ministre des Transports, des Postes et Télécommunications, à Cotonou.

ARTICLE 4.- Les intéressés conservent le cas échéant, à titre personnel le traitement qu'ils percevaient dans leur corps d'origine jusqu'à ce qu'ils atteignent une solde supérieure par le jeu de l'avancement normal dans les nouveaux corps.

ARTICLE 5.- Les solde et accessoires des intéressés sont imputables au Budget de l'Office des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 6.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

ORIGINAL	I
JORD	I
PR	8
SGG	2
MFPTT	I
MFAEP	I
MTPT	I
DP	I05
[illegible]	I
DI	I
TRESOR	I
PENSIONS	2
OPT	I05
INTER.	43
CS	6
IAA	2
Gde Chanc.	2

COTONOU, le 20 Octobre 1967
P. le Président de la République absent
Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Chargé de l'intérim

Philippe AHO

VU :
LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
DU TRAVAIL ET DU TOURISME

Pascal CHABI KAO.-

VU :
LE MINISTRE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Bertin BORNA

VU :
LE MINISTRE DES TRANSPORTS, DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Dominique APLOGAN